Lot 1			10,03 a
-	402,00 m²	-	988,00 m²
710,00 m²	1+mi	-	1-u
t2 (30°-40°) t2 (30°) tpv	hf=10,50 6,10≤hc≤6,50 hf=6,40 4,50≤hc≤4,60 ha=4,00	-	III+1C II+1C

Lot 2			5,04 a
-	109,00 m²	-	389,00 m²
220,00 m²	1-mi	-	1-u
t2 (30°-45°)	hf=11,50 5,50≤hc≤8,00	-	II+1S+1C

Lot 3			3,39 a
-	130,00 m²	-	312,00 m²
245,00 m²	1-mj	-	1-u
t2 (30°-40°) tpv	hf=11,50 5,50≤hc≤7,50 ha=7,00	-	II+1C

Lot 4			3,33 a
-	130,00 m²	-	312,00 m²
190,00 m²	1-mj	-	1-u
t2 (30°-40°) tpv	hf=11,50 5,50≤hc≤7,50 ha=7,00	-	II+1C

Lot 5			4,63 a
-	127,00 m²	-	298,00 m²
275,00 m²	1-mj	-	1-u
t2 (30°-40°) tpv	hf=11,50 5,50≤hc≤7,50 ha=7,00	-	II+1C

Lot 6			6,17 a
-	151,00 m²	-	322,00 m²
280,00 m²	1-mj	-	1-u
t2 (30°-40°) tpv	hf=11,50 5,50≤hc≤7,50 ha=7,00 / 4,00	-	II+1C

Lot 7			0,49 a
-	0,00 m²	-	0,00 m²
49,00 m²	-	-	-
-	-	-	-

Lot 8			0,04 a
-	0,00 m²	-	0,00 m²
4,00 m²	-	-	-
-	-	-	-

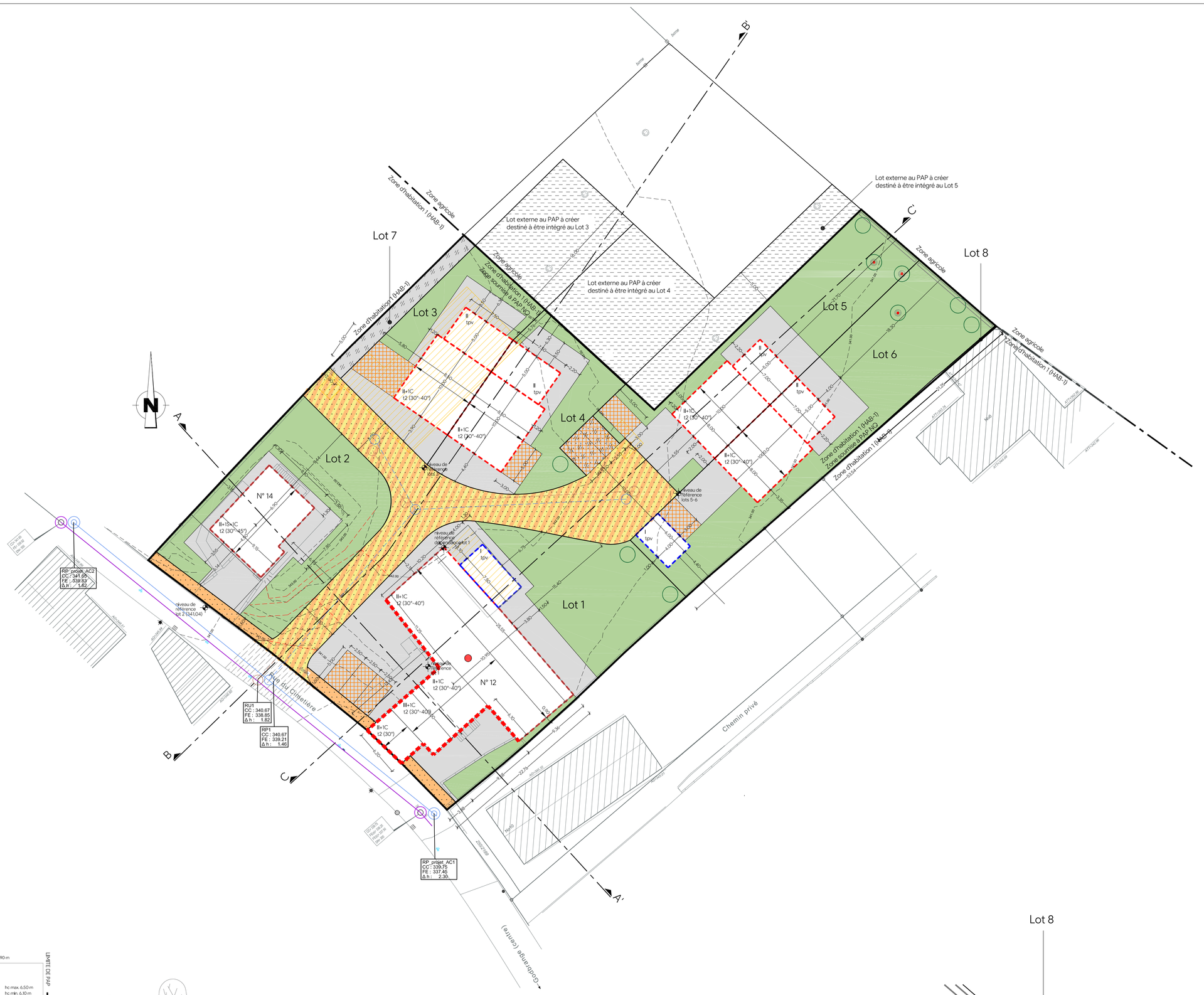

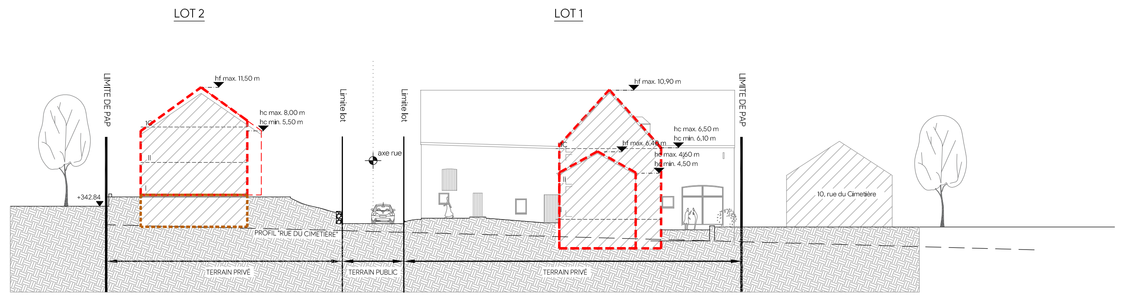

COUPE AA'

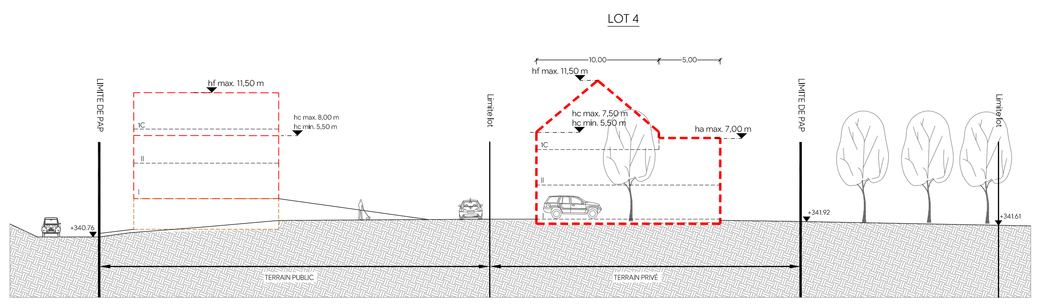

COUPE BB'

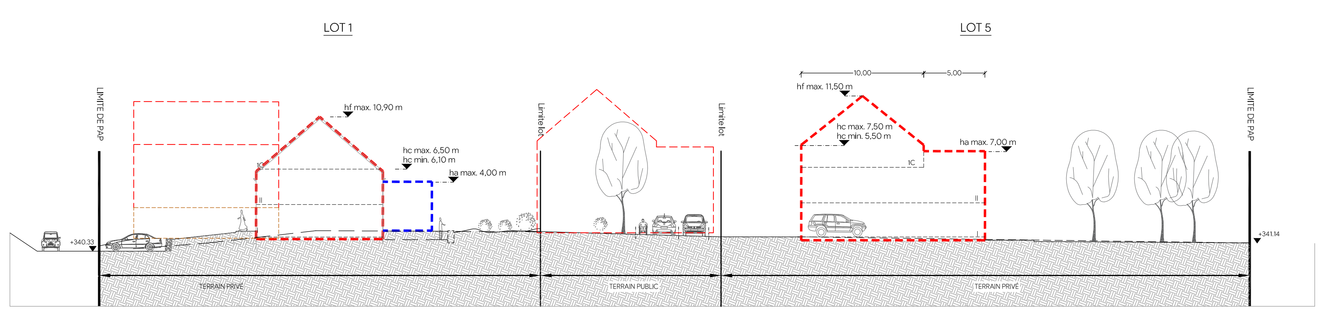

COUPE CC'

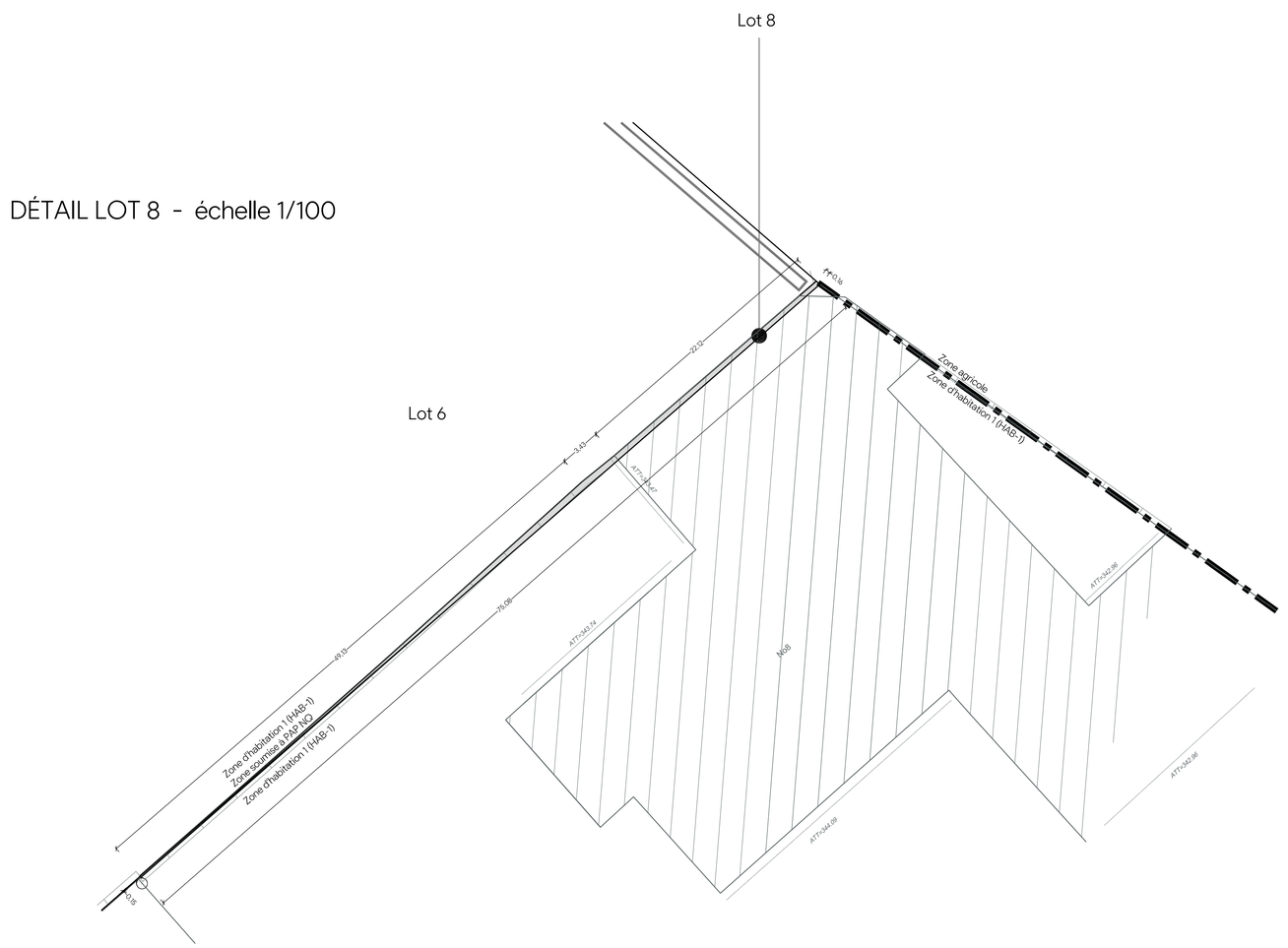

DÉTAIL LOT 8 - échelle 1/100

LEGENDE-TYPE:

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

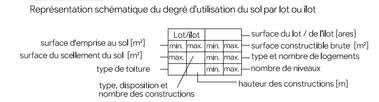

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2...R : nombre d'étages en retrait
- +1,2...C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur de constructions

- hc=x : hauteur à la corniche de x mètres
- ha=x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf=x : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x=mi : x maisons isolées
- x=mj : x maisons jumelées
- x=mb : x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x=u : x logements de type unifamilial
- x=b : x logements de type bifamilial
- x=c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp : toiture plate
- tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- îlot projeté

Degré de mixité des fonctions

- min x%: pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x%-y%: pourcentage minimal et maximal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- (I): pourcentage obligatoire en surface construite brute à dédier au logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- servitude technique d'égouttage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLÉMENTAIRE:

Formes de toiture

- tpv : toiture plate végétalisée
- tt : toiture-terrasse

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

- Constructions pour local technique commun
- Constructions légère en bois - abri de jardin
- Superstructure légère ouverte en bois et/ou acier et végétalisée

Espaces extérieurs privés et publics

- Bâtiment à démolir
- Déblais
- Remblais
- Terrain naturel
- revêtement perméable
- fond privé externe au PAP destiné à être intégré dans un lot spécifique
- fond public à réaménager dans le cadre du PAP
- limite de terrain existant

Infrastructures techniques

- rigole ouverte pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales existant
- aco drain
- canalisation pour eaux mixtes existante
- regard existant

Divers

- 20.00 : cote minimum
- 2.87 : cote maximum

Réservé aux Administrations

indice	modifications	date	dressé

Fond de plan:
- Mesurage n° 1740

Selon l'article 4 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du PAP "quartier existant" et du PAP "nouveau quartier", le fond de plan se compose d'un plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement dressé par un géomètre officiel conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel.

* Les surfaces et niveaux VRD sont à vérifier, le cas échéant à adapter, suivant dossier d'exécution et contraintes techniques y afférentes.
* Chaque nouvelle révision annule et remplace tous les plans précédents
* Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur

PAP "Rue du Cimetière"

rue du Cimetière
L- 6171 Godbrange

KNEIP Ingénieurs-conseils s.a.r.l.
Mme Valérie BEGUE
96, rue du Grünewald
L-1912 LUXEMBOURG
Tél.: (352) 48 44 06
Fax: (352) 40 02 66
E-mail: kneip@kneip.lu

danielle gherardi bureau d'architecte
14 um beschelchen L 7670 reuland
T 621 27 90 21 E dg@dga.lu

PROJET D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

AVANT-PROJET DÉFINITIF - PARTIE GRAPHIQUE

Maître de l'ouvrage

Famille Camille WURTH-IRRTHUM
14, rue du Cimetière
L- 6171 Godbrange

date 3 juillet 2024
échelle 1/250 - 1/100

462-20-PG01